

Mécanicien·ne - spécialiste en automobile à la Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports (adjoint·e technique de 1ère classe)

Conditions générales d'accès aux emplois permanents de la fonction publique

Notamment :

- être de nationalité française ou ressortissant.e d'un autre État membre de l'Union Européenne ;
- jouir de ses droits civiques ;
- ne pas avoir subi de condamnations pénales figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions.
-

Direction d'affectation : Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports (DILT)

<p>Lieu de Travail :</p>	<p>Les adjoints techniques mécaniciens spécialistes en automobile du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux (STTAM) travaillent dans les ateliers de mécanique de la Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports (5 à la Division des Locations de Véhicules et 1 atelier-poids lourds à la Division de la Logistique et des Transports). Ils sont situés dans Paris intra muros, en bordure de Paris ou sur la commune d'Ivry sur Seine.</p>
<p>Fonctions :</p>	<p>L'agent travaille au sein d'une équipe de mécaniciens, d'électriciens, de carrossiers, de magasiniers et parfois aussi de peintres sous la supervision d'un agent de maîtrise et d'un chef d'atelier. Il doit pouvoir réaliser l'ensemble des missions ci-dessous, dans le respect de la réglementation relative à l'hygiène et la sécurité :</p> <p>1 - RÉPARATION DU MATÉRIEL DU STTAM Assurer les recherches et réparations correspondant à tous types de pannes et casse rencontrées sur l'ensemble des matériels faisant partie du parc du STTAM :</p> <ul style="list-style-type: none"> • berlines et citadines • petit utilitaires • 2 roues motorisés ou non (motos, scooter, vélo avec ou sans assistance électrique, trottinettes) • Poids-lourds • Engins de manutention <p>Les véhicules sont à motorisation électrique, GNV, essence ou diesel. Cela implique l'utilisation d'outils informatiques de diagnostic et la lecture de documentation technique pour identifier les causes de certaines pannes ou dysfonctionnements et d'un logiciel métier pour la recherche de pièces détachées nécessaires à la réparation.</p> <p>2 - MAINTENANCE DU MATÉRIEL DU STTAM Assurer la maintenance préventive et l'entretien courant des équipements mentionnés plus haut. Suivre des formations professionnelles : habilitation électrique, intervention sur moteur hybride, formation spécifique GNV, etc.</p> <p>3 - DÉPANNAGES PONCTUELS SUR LE TERRAIN Déplacements ponctuels seul ou en binôme avec véhicule et matériel de dépannage pour intervenir sur des engins en panne sur voie publique ou sur sites.</p> <p>4 - RELATIONS AVEC DIFFÉRENTS INTERLOCUTEURS Dans son travail quotidien, l'agent doit pouvoir échanger avec l'ensemble du service que ce soit pour renseigner, interroger ou rendre compte sur les problèmes ou les pannes rencontrées.</p> <p>5 - NETTOYAGE Maintenir les différents locaux, y compris les locaux du personnel et les locaux techniques dans un état d'hygiène permettant l'exercice de ses fonctions dans de bonnes conditions. Cela peut impliquer certaines mesures particulières liées à la lutte contre le coronavirus.</p>

Temps de travail :	La durée de travail est en moyenne de 39 heures par semaine.
Horaires de travail :	Les agents de la maintenance travaillent en repos fixe samedi et dimanche. Il existe plusieurs horaires de travail suivant les sites : - Division des Locations de Véhicules : 7h45 / 16h12 - Division de la Logistique et des Transports 6h00/14h27 ou 7h45/16h12. avec 45 minutes de pause méridienne. Les week-ends et jours fériés, les ateliers assurent une permanence en présence d'un personnel de maîtrise et d'une équipe de 2 à 3 adjoints techniques maintenance.
Conditions de travail :	Travail dans un atelier de mécanique avec quelques déplacements en véhicule de service dans Paris et petite couronne pour des dépannages sur voie publique ou sur sites. Les sites d'affectation seront : Edison, Lobau, Porte de Vitry, Porte de Saint-Ouen, Rue Robert Witchitz à Ivry sur Seine. Travail en équipe
Rémunération :	La rémunération brute mensuelle est de l'ordre de 1 800 € en début de carrière (traitement, indemnités et primes). Peuvent s'ajouter éventuellement les suppléments et allocations pour charge familiale ainsi que des permanences sur les week-ends et les jours fériés suivant planning annuel à raison d'1 week-end sur 5.
Modalités de recrutement :	Votre dossier sera proposé à la sélection du jury. Vous serez ensuite informé·e de sa décision par courrier sans aucune nouvelle démarche de votre part. Ce recrutement comprend les épreuves suivantes : I - Admissibilité : Sélection des candidatures sur dossier II - Épreuves d'admission 1 Épreuve pratique de mise en situation professionnelle 2 Entretien de motivation et de vérification de l'aptitude à tenir le poste au cours duquel vous disposerez des 3 premières minutes pour exposer votre parcours professionnel et vos motivations pour le poste (durée totale : 15 minutes)
Pour postuler :	Il convient d'adresser ou de déposer votre candidature (curriculum vitae et photocopie recto-verso d'une pièce d'identité officielle justifiant de votre nationalité) en y précisant bien l'emploi recherché, à la Ville de Paris : <u>Adresse postale</u> Direction des ressources humaines Bureau du recrutement 2, rue de Lobau 75196 PARIS cedex 04 <u>Accueil du Bureau du recrutement</u>  2, rue de Lobau - 75004 Paris <u>Métro</u> : Hôtel de Ville <u>Horaires d'ouverture</u> : de 9H00 à 12H30 et de 13H30 à 17H00 tous les jours sauf les week-ends et les jours fériés
Informations générales :	Site internet : www.paris.fr/travailler-a-la-ville-de-paris /rubrique les recrutements sans concours